



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Le Directeur Général des Services Techniques

Réf. : BW-YD-JP ^{SP}

Affaire suivie par M. Jérôme PRIEM,
Direction des Milieux Naturels et des Risques,
03 21 61 50 00, jerome.priem@bethunebruay.fr

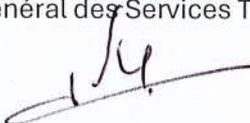
Objet : Demande d'autorisation environnementale pour la création de la ZEC de la Coqueline à Amettes
Demande d'autorisation de défrichement
Déclaration conforme à l'article D181-15-9 du Code de l'Environnement

Je soussigné Monsieur Bernard WEPPE, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, déclare qu'à ma connaissance, les terrains situés sur les parcelles B686 et B687 sur la commune d'Amettes et devant être défrichés pour permettre la réalisation de la zone d'expansion de crue de la Coqueline n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze dernières années.

Fait à Béthune, le **10 FEV. 2025**

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
le Directeur Général des Services Techniques




Bernard WEPPE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr

